

21.12.2006 – 16:15 Uhr

pharmaSuisse - Convention tarifaire des Pharmacies: Sécurité des patients avant tout

Berne-Liebefeld (ots) -

La convention tarifaire s'applique exclusivement aux médicaments hautement efficaces qui sont prescrits par le médecin et qui sont remboursés par la caisse-maladie* (listes A et B). Tout l'autre assortiment des pharmacies, y compris tous les produits disponibles en automédication, ne sont pas touchés! Les conseils efficaces et de qualité dont vous bénéficiez sur ces produits sont encore et toujours gratuits.

FAQ:

Quels sont les avantages de la convention pour le patient?

Dans les pharmacies ayant adhéré au contrat, les patients ne doivent pas avancer l'argent pour leurs médicaments. La convention permet d'assurer que la sécurité des patients se trouve au centre des préoccupations sans que les coûts de l'assurance augmentent pour autant, le revenu des pharmaciens étant gelé depuis l'introduction du système voici cinq ans.

Quels sont les avantages de la convention pour le consommateur ou le payeur de primes?

La convention corrige les fausses incitations et fait contrepoids aux prix trop élevés et aux quantités trop abondantes d'emballages vendus. Les pharmacies ayant adhéré à la convention s'engagent en faveur d'un système de santé soucieux des coûts qu'il engendre. Tout le monde profite de la convention dans la mesure où le revenu des pharmaciens n'a en aucune façon contribué à la hausse des primes ces cinq dernières années.

Quelles prestations la validation traitements couvre-t-elle?

Les médicaments soumis à ordonnance sont des produits dont le cycle de vie doit pouvoir être retracé très précisément. Si un médicament doit être retiré ou si un client a besoin de davantage d'informations concernant les effets indésirables ou les possibles interactions entre divers médicaments, le pharmacien doit pouvoir entrer en contact avec le patient. C'est la raison pour laquelle le pharmacien doit tenir un dossier patient dans lequel il note l'adresse du client.

Quelles prestations la validation médicaments couvre-t-elle?

Pour assurer la sécurité du patient, le pharmacien s'engage à vérifier le principe actif, le dosage et la durée du traitement sur l'ordonnance du médecin. Il contrôle également les possibles interactions avec d'autres médicaments, la tolérance et les éventuels effets indésirables.

Est-ce que je peux renoncer à la validation traitements en tant que client?

Non. Le pharmacien assume la responsabilité des erreurs de traitement en relation avec les médicaments. Il ne peut pas être délié de sa responsabilité. Les prestations couvertes par la validation traitements doivent obligatoirement être fournies. Le prélèvement des tarifs est donc justifié dans tous les cas.

Le médecin m'a déjà tout expliqué. Pourquoi le pharmacien doit-il encore faire un contrôle?

Le médecin est responsable du diagnostic et du choix du

traitement. Le pharmacien est le spécialiste du médicament. Il connaît donc précisément toutes les interactions et tous les effets indésirables. Lorsque les deux professions médicales travaillent ensemble, la sécurité du patient et le choix optimal du médicament sont alors assurés.

* Le remboursement s'entend une fois la franchise atteinte. Les prestations du pharmacien aussi sont remboursées.

Contact:

pharmaSuisse

Marcel Mesnil

Tél.: +41/31/978'58'58

Email: marcel.mesnil@pharmasuisse.org

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004115/100522065> abgerufen werden.